

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 17 (1966)

Heft: 4

Artikel: La Chaux-de-Fonds et Bellelay

Autor: Courvoisier, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-392920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En 1958, nous avons publié ici-même la quittance remise à Moïse Perret-Gentil, de La Chaux-de-Fonds, acheteur des boiseries, de la chaire, d'un orgue et d'une horloge de l'abbaye de Bellelay, vendus comme mobilier national, en 1798, sur ordre des autorités françaises. Une procédure judiciaire, récemment découverte, montre, qu'en dépit d'un paiement comptant, le lot ne parvint pas complet à son acquéreur.

Le 21 septembre 1803, en effet, un procureur choisi par Moïse Perret-Gentil présenta aux membres de la Cour de Justice de La Chaux-de-Fonds une pièce le chargeant de faire les démarches nécessaires pour obtenir d'un Français, Japy, père, l'entier paiement d'une boiserie acquise au cours d'enchères à Bellelay. Le procureur exposa :

«qu'à la date du 8^e floréal an 6 de la République française (27 avril 1798), ledit sieur Perret, son constituant, se serait rendu à Bellelay, où il fit l'acquisition, par un encan, d'un boisage en bois précieux qui entourait le grand autel du c(h)œur de l'église du couvent de Bellelay, les bancs à forme dans ce c(h)œur et les armoires qui étaient derrier les bancs de la nef, et des confessionnaux, pour le prix de cent et deux livres de France, somme qu'il acquitta comptant à Monsieur Favrot, receveur, ainsi qu'en conste l'acte de monte due-ment quittancé, laissant dans le temple les dits boisages où ils ne gênoient point, en attendant qu'il trouva convenable et l'occasion de les faire transporter ici. Le sieur Frédéric Japy, de Beaucourt, qui a fait l'acquisition dudit couvent de Bellelay, ayant accordé en présence de plusieurs témoins au dit sieur conseiller Perret la permission de laisser lesdits boisages dans le temple, aussi longtems qu'il conviendrait au sieur Perret, d'autant qu'il ne se servoit pas de la place où ils étoient déposés, et qu'il lui donnerait avis, lorsqu'il lui conviendrait qu'ils fussent débarassés, malgré ce congé et cette promesse si exprès donné de la part du sieur Japy, celui-ci s'est permis, de son chef et sans aucun avis, de disposer de ce boisage à son avantage, et de le mettre en usage pour amélliorer et boiser dans ce même couvent, quoique ce ne fut pas sa propriété, mais celle bien reconnue audit sieur conseiller Moïse Perret-Gentil. C'est ce qui aurait engagé ce dernier, d'après due permission obtenue de Monsieur le Maire de ce lieu, de faire une barre et saisie, pour une somme de vingt-cinq louis d'or neufs, sur une caisse d'ébauches appartenant audit sieur Japy, déposée à La Chaux-de-Fonds chez le sieur capitaine Dubois, et cela en vue de se procurer le paiement, indemnité et dédomagement de ces boisages.»

Après avoir produit la quittance donnée par le receveur Joseph Favrot – déjà publiée – le procureur demanda, par voie d'exploit judiciaire, la saisie de la caisse d'ébauches de montres appartenant à Frédéric Japy, déposée chez le capitaine Frédéric Dubois-dit-Bonclaud, aubergiste à l'hôtel de la Balance (actuellement rue du même nom, n° 8). Japy avait six semaines pour faire valoir ses moyens d'opposition. Le boursier Challandes, chargé des intérêts de Japy, n'étant pas intervenu à temps, Frédéric Bregenzer (un négociant du Montbéliard, marié et fixé à La Chaux-de-Fonds) tenta, sans succès, d'opposer une mesure dilatoire. Perret-Gentil obtint donc la saisie des ébauches, succès éphémère, puisque le Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel, admettant un recours de Japy, révoqua l'acte de saisie. Perret-Gentil fut renvoyé à poursuivre la partie adverse au lieu de domicile de celle-ci. Nous ignorons s'il donna une suite à son action judiciaire – peu importe du reste. La boiserie du chœur resta à Bellelay, partiellement utilisée sur place.

Sa valeur, 102 livres, représentait peu de chose à côté des 4 050 000 francs en assignats (soit 25 000 à 30 000 francs en numéraire) payés pour les bâtiments du couvent et un pâturage voisin. Notons en passant que Frédéric Japy, le nouveau propriétaire de Bellelay, fondateur d'une importante dynastie d'industriels français, était un précurseur dans le domaine de l'horlogerie, où il remplaça la façon à la main des ébauches de montres, par une fabrication mécanique.

Quant à l'orgue de Bellelay, il ne fut pas détruit dans l'incendie du Grand Temple de La Chaux-de-Fonds en 1919, comme nous le disions. Cet instrument – remplacé par un nouveau en 1892 – fut entreposé dans les combles du collège de l'Abeille, puis remonté quatorze ans plus tard dans le temple du même nom, où il resta une cinquantaine d'années. Quelques panneaux du buffet se trouvent maintenant déposés au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds.

Jean Courvoisier

Sources: Nos Monuments d'art et d'histoire, 1958, p. 53. – Archives de l'Etat de Neuchâtel: Justice de La Chaux-de-Fonds, Causes civiles, 1801–1804, p. 1001–1008, 21 sept. 1803. – ED. URECH, *Histoire de l'Eglise de La Chaux-de-Fonds*, III/90, 93, 94.

DER RESTAURIERTE «ZERKINDENHOF» AM NADELBERG IN BASEL

Der «Zerkindenhof» gehört zu den schönsten und ältesten profanen Baudenkmälern Basels. Unter den ehemaligen Rittersitzen, die sich am einst vornehmen Nadelberg aufreihen, kommt ihm insofern eine besondere Bedeutung zu, als nur noch hier die ursprüngliche, mit steinernen Schranken umfriedete Anlage in der ganzen Tiefenausdehnung ihrer Parzelle von der Gasse bis zur inneren Stadtmauer bewahrt geblieben ist. Seine Gebäulichkeiten, vorwiegend mit Sattel- und Pultdächern bedeckt, gruppieren sich um zwei Freiräume: ein Straßentrakt, ein Längs- und ein Querflügel im vorderen Hof, alle dreigeschossig, ferner in der hinteren Grundstückpartie eine Laube und ein Nebenhäuschen, beide einstöckig, und schließlich noch ein zum Gartenpavillon verwandelter Stadtturm des ersten großen mittelalterlichen Wehrgürtels mit abgewalmtem Ziegelhut. Alle diese Teile sind nicht aus einem Guß entstanden, sondern in weiten Zeiträumen gewachsen; ebenso ihre einzigartige künstlerische Ausstattung, die sich vom 14. bis ins 18. Jh. erstreckt. Sie legen von vergangenem Reichtum und vom versiegten Strom üppiger Lebensfülle, welche früher in dieser Hofstatt walteten, beredtes Zeugnis ab. Denn jeder, der einmal diese Behausung sein eigen nennen konnte, ist in hohem Rang und Ansehen gestanden. Es spiegelt sich deshalb in der Liegenschaft nicht nur jahrhundertlange baslerische Bau- und Wohnkultur, sondern zugleich auch ein Stück Geschichte der ganzen Stadt.

Seinen Namen trägt das herrschaftliche Anwesen nach dem ersten urkundlich bekannten Eigentümer, dem Ritter NIKOLAUS ZERKINDEN († 1344). Dieser hat es im ausgehenden 13. Jh. und in der ersten Hälfte des 14. Jhs. bewohnt und wahrscheinlich sogar erbaut. Als Vertreter des besten und ältesten bischofstreuen Stadtadels wird ihm in jener Auseinandersetzung der beiden ritterlichen Gesellschaften, der «Psitticher» und der «Sternen», eine entscheidende Vermittlerrolle nachgerühmt. Während des späteren schweren Streits zwischen dem geistlichen Oberhaupt von Basel und dem Sohn Rudolfs von Habsburg, König Albrecht, um wichtiges Hinterland der oberrheinischen Kapitale